



32^{ème} ÉDITION

SEMI-MARATHON MARCQ-EN-BARŒUL

DÉPARTS

8H45 / 7 KM / 5 KM

10H00 / 21.1 KM

10H20 COURSES ENFANT

DÉPART HÔTEL DE VILLE

103 AVENUE FOCH

**DIMANCHE 18
SEPTEMBRE
2022**

MARCQ-EN-BARŒUL

INFORMATIONS

www.athle.fr



MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Crédit Mutuel
Nord Europe



Inscriptions

dimanche 18 septembre 2022
semi-marathon - 7 km - 5 km

Pas d'inscription le jour de la course



LES TARIFS 2022

DISTANCE CHOISIE (pour les tarifs voir l'article 6 du règlement 2022)

SEMI-MARATHON (à partir de junior) ☐ 15 €

le 17 SEPTEMBRE 2022 ☐ 17 €

COURSE DE 7 KM (à partir de cadet) ☐ 8 €

COURSE DE 5 KM (à partir de minime) ☐ 6 €

Inscription en ligne sur <https://www.njuko.net/semimarcq2022>

Ce lien est également accessible sur : www.marcq-en-baroeul.org

Date limite d'inscription par internet avec frais de gestion : 15 septembre 2022 à 23h59. Les inscriptions en ligne sont en conformité avec la loi RGPD

ATTENTION : Les inscriptions n'étant pas accompagnées de la copie du certificat médical, de la licence ou/et du règlement ne seront pas prises en compte.

Article 5 du règlement

CERTIFICAT MEDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport où de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les courses « virtuelles » chronométrées ou un classement est réalisé, ces dernières sont assimilées à une compétition et les dispositions vis-à-vis des certificats médicaux ou licences sont identiques aux compétitions classiques.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Le document CERFA questionnaire médical (pour les mineurs) est à télécharger en ligne.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve.

J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs.

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer Je m'engage à prendre connaissance du règlement de l'épreuve sur votre site www.marcq-en-baroeul.org

Signature Obligatoire ou représentant légal pour les mineurs.

Retrait du dossier : après inscription sur internet, vous recevrez une carte de retrait avec un QR code et un numéro de dossier à présenter lors du retrait de dossier

Si votre dossier est incomplet, vous devrez fournir une copie de la licence ou certificat médical (certificat présenté sur le téléphone portable non valable).

PRIMES SEMI-MARATHON



COURSES OPEN - CLASSEMENT SCRATCH - Primes cumulables (1)

Masculin	Féminin	Master H	Master F	1 ^{er} Marquais	1 ^{ère} Marquaise
1 ^{er} 400 €	1 ^{ère} 400 €	1 ^{er} M1 50 €	1 ^{ère} M1 50 €	1 ^{er} 50 €	1 ^{ère} 50 €
2 ^e 250 €	2 ^e 250 €	1 ^{er} M2 50 €	1 ^{ère} M2 50 €		
3 ^e 100 €	3 ^e 100 €	1 ^{er} M3 50 €	1 ^{ère} M3 50 €	Handisport	Entreprises
		1 ^{er} M4 50 €	1 ^{ère} M4 50 €	1 ^{ère} 200 €	1 ^{ère} 200 €
Espoir H	Espoir F	Junior H	Junior F	2 ^e 100 €	2 ^e 100 €
1 ^{er} 50 €	1 ^{ère} 50 €	1 ^{er} 50 €	1 ^{ère} 50 €	3 ^e 50 €	3 ^e 50 €

(1) les primes sont versées à la condition que l'athlète soit présent à la remise des trophées.

Prime de 200 € aux vainqueurs Homme et Femme si le record de l'épreuve est battu.

Record à battre: Homme 1h02'27" - Femmes: 1h10'55"

Challenge Inter-Entreprises (statut d'association sportive): inscriptions concomitante par équipe de 4 Hommes + 1 Femme – temps cumulés (une vérification pourra être effectuée auprès de l'entreprise)

En application de la législation en vigueur, toute somme versée à un athlète doit être déclarée au Centre des Impôts et sera soumise à l'impôt sur le revenu. Pour les non-résidents en France, l'organisation procédera à un prélèvement à la source de 15%, lequel sera reversé au Centre local des Impôts.

Les primes seront envoyées par courrier ultérieurement.

RESULTATS SUR LES SITES INTERNET

DE LA LIGUE DES HAUTS DE FRANCE D'ATHLÉTISME

<http://lhdfa.athle.fr>

ET DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL

marcq-en-baroeul.org

Pour tous renseignements: www.marcq-en-baroeul.org

TOMBOLA

Tirage au sort parmi les coureurs des 5 - 7 et 21 km présents avec leur dossard (hors dossard courses enfants).



Pour le 7 Km / 5km

Coups offertes : 3 premières et 3 premiers toutes catégories confondues

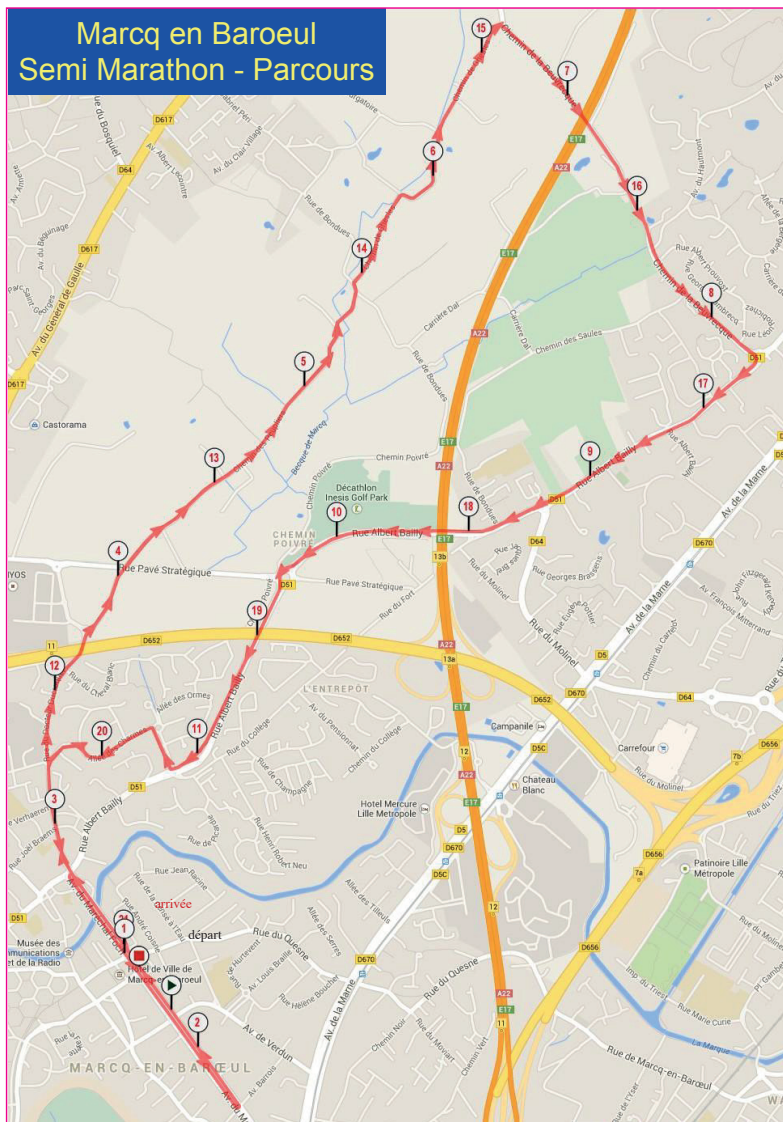
PARCOURS 5 ET 7 KM

COURSE 5 KM

COURSE 7KM : (1 boucle de 2km sup) - Départ 8H45 - Avenue Foch



PARCOURS 21 KM

SEMI-MARATHON : 2 boucles de 10 km - Départ 10h00 - Avenue Foch

RÈGLEMENT 2022



Art. 1 - ORGANISATION

Le semi-marathon de Marcq-en-Barœul se déroule le Dimanche 18 Septembre 2022 organisé par le Comité Marquois d'Organisation du SEMI-MARATHON, affilié à la Fédération Française d'Athlétisme

Art. 2 - EPREUVES

Cette course regroupe 4 épreuves :

08H45 : 5km ouverte à partir de la catégorie minime

08H45 : 7km ouverte à partir de la catégorie cadet

10H00 : 21.100 km ouverte à partir de la catégorie junior

10H20 : Courses Enfants animations sans classement, pas de podium, ni chronométrage

0,5 km né(e)s de 2014 à 2016

1 km né(e)s de 2011 à 2013

L'épreuve est ouverte aux athlètes en fauteuil (hors handbike) ainsi qu'aux non et mal voyants.

Les départs et arrivées se feront avenue Foch. Le départ pour le semi-marathon sera donné à 10H00 précises. Le parcours sera entièrement fléché. Chaque kilomètre sera indiqué par un panneau. La longueur du parcours 21.100 kms est mesurée et certifiée par un juge mesureur national fédéral. Les départs des courses des 5 et 7 km seront donnés à 8H45.

Un classement par arrivée sera effectué avec un chronométrage temps.

Art. 3 - LIMITE DE PARTICIPATION

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment en fonction des dossards disponibles

Article. 4 - PLATEAU ELITES

Un athlète ne sera autorisé à intégrer le plateau élites qu'après validation par le comité d'organisation du Semi-Marathon de MARCQ-EN-BAROEUL, de sa demande faite par courrier ou mail et accompagné d'un justificatif de résultats (année en cours).

Article. 5 - LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Se référer à l'article 5 du règlement en page 2

ATTENTION, LA PRESENTATION DU CERTIFICAT MEDICAL SUR LE TELEPHONE N'EST PAS VALABLE.

Art. 6 - INSCRIPTION

- Les inscriptions en ligne par internet (dans la limite des places disponibles voir article 3), avec paiement sécurisé en euros (€) sont possibles jusqu'au Jeudi 15 septembre 2022 à 23h59. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription en ligne et du montant de la transaction. Le certificat médical ou la licence sont téléchargeables à l'inscription en ligne (suivant article 5) ou si les documents n'ont pas été téléchargés ou validés par l'organisateur, ils devront être présentés uniquement au retrait du dossard le samedi après-midi ou le dimanche matin de l'épreuve.

Pas d'envoi par mail ou par téléphone.

Une carte retrait dossard sera envoyée en ligne à chaque inscrit celle-ci devra être présentée obligatoirement le samedi après-midi ou le dimanche matin pour les retrait du dossard.

Attention la carte d'identité est nécessaire si non présentation de la carte de retrait.

Montant des droits d'inscription

Jusqu'au jeudi 15 Septembre 2022, 23h59.

semi-marathon est fixé à 15 € + frais de gestion

pour la course des 7 km 8 € + frais de gestion

pour la course des 5 km 6€ + frais de gestion

droits non remboursables

ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION le jour de l'Epreuve

Art. 7 – LIMITE HORAIRE

Le temps maximum alloué pour la course des 21.1 km est de 2h30mn; passé ce délai, le dossard et la puce seront retirés par un membre de l'organisation. Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Art. 8 – RETRACTION

En raison des frais de fonctionnement qu'engendre une annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait. L'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence, pour toute demande d'annulation faite au minimum 6 jours avant l'épreuve.

Art. 9 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera à l'Accueil Multi Services de l'hôtel de ville de MARCQ-EN-BAROEUL, le Samedi de 13H00 à 19H00 et le Dimanche matin de 7H00 à 9H30.

la carte de retrait devra être présentée obligatoirement le samedi après-midi ou le dimanche matin pour le retrait du dossard. En cas de dossier incomplet, il vous faudra présenter la Licence ou la copie du certificat médical (voir article 5) une pièce d'identité ou des copies (pour la récupération des dossards d'une équipe).

Les concurrents recevront un dossard qu'ils porteront sur la poitrine avec une puce électronique. L'absence de ces deux contrôles à l'arrivée entraînera le non classement.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Art. 10 – JURY

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Art. 11 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce électronique attachée au dossard.

Le classement est établi sur le temps officiel (coup de pistolet).

Art. 12 – PARCOURS

Pour le 21.1 km, le parcours comprend 2 boucles de 10 km. Le kilomé-

RÈGLEMENT 2022



trage sera indiqué tous les km.

Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours.

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Art. 13 - HANDISPORTS

Les fauteuils sont autorisés sur le parcours du 21.1 Km avec un départ en queue de peloton

Seules des joëlettes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisation seront autorisées à participer avec un départ à la fin

Art. 14 - CONSIGNES

Il n'y a ni consignes, ni vestiaires.

Art. 15 - ASSURANCES

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Compagnie GROUPAMA.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Art. 16 - LES SECOURS

Les soins seront assurés par des secouristes assistés par des médecins spécialisés en médecine du sport et des kinésithérapeutes. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent et l'organisateur de la Course pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

Art. 17 - CLASSEMENT/RECOMPENSES

Une grille de prix récompensera les athlètes du Semi-Marathon dans les différentes catégories présents à la remise des trophées. Une prime à la performance sera attribuée si le record de l'épreuve est battu (homme, femme). Un challenge inter-entreprises sera attribué ; il récompensera l'entreprise qui aura réalisé le meilleur temps cumulé par équipe composée de 4 hommes et 1 femme. Seules seront prises en compte les inscriptions envoyées ensemble pour une même entreprise.

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site : www.marcq-en-baroeul.org

Récompenses au scratch et par catégories. Voir Tableau visible sur le site : www.marcq-en-baroeul.org

Art. 18 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Art. 19 - RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements officiels seront placés au 5-10-15 ème km ainsi qu'à l'arrivée.

Ravitaillements fournis par l'organisateur et strictement réservés aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Art. 20 - LITIGES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Comité d'Organisation, en conformité avec la réglementation de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

Art. 21 PROTECTION DES DONNÉES

Loi N° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Les inscriptions sont en conformité avec la loi RGPD

Art.22 SEPTEMBRE EN OR REPOUSSONS NOS LIMITES POUR LES ENFANTS

Chaque participant aux différentes courses du semi-marathon de Marcq-en-Baroeul, autorise l'organisation à cumuler leurs kilomètres dans le cadre de "Septembre en or" mois international des cancers de l'enfant en collaboration avec le centre Oscar Lambret

<https://septembreenor.centreoscarlambret.fr/actualites/je-decouvre-le-defi/>

Renseignements Service des Sports 03 20 45 46 03

ORGANISATEURS



PARTENAIRES ET SPONSORS



L'innovation partagée



MONOPRIX
Vivement aujourd'hui.
Croisé



promod